



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation Régionale Académique
à l'Information et à l'Orientation
(DRAIO)**

Saint-Denis, le 07 décembre 2023

Rectorat

DRAIO - BO

n° 172 - 2023/2024

Affaire suivie par :

Véronique Champigny

Tél : 02 62 48 27 90

Mél : bo.secretariat@ac-reunion.fr

Le recteur

à

5 rue Maréchal Leclerc
97400 SAINT DENIS

site web www.ac-reunion.fr

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
circonscription de l'éducation nationale
Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement
catholique
Mesdames et Messieurs les principaux de collège
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles
élémentaires privées sous contrat
- pour attribution -

Mesdames et Messieurs les directeurs
des Centres d'Information et d'Orientation
- pour information -

Objet : Affectation en 6^e dans un collège public des élèves de l'enseignement privé sous contrat pour la rentrée 2024.

L'entrée en sixième, y compris en S.E.G.P.A. et ULIS Collège, concerne :

- les élèves inscrits en 2^e année de cycle 3 (CM2) ;
- tous les élèves d'autres niveaux qui auront 12 ans révolus à la rentrée scolaire 2024 ;
- les élèves qui ont été admis en sixième avec une réduction de la durée de scolarité dans le cycle ;
- les élèves issus d'ULIS École.

Conformément à la législation (art D 331-39 du code de l'éducation), l'admission dans l'enseignement public des élèves de l'enseignement privé sous contrat est réalisée en fonction de la décision de passage au collège prononcée par l'école privée sous contrat, dans le collège du secteur de domiciliation de l'élève à la rentrée 2024.

Les données de la sectorisation des collèges, validées par le Conseil Départemental pour la rentrée 2024 seront actualisées sur internet début mars, à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-reunion.fr/case>

L'affectation des élèves en 6^e pour la rentrée 2024 se fera à l'aide du logiciel Affelnet 6^e.

Affelnet 6^e reposant sur les données fournies par ONDE (Outil Numérique pour la Direction de l'École), il est important de vous assurer que l'importation des données du logiciel privé utilisé par votre école a été effectuée dans ONDE sans erreur **avant vendredi 01 mars 2024**.

Il s'agira avant l'importation de vérifier et mettre à jour les données administratives des élèves et des responsables légaux, notamment l'adresse postale et l'adresse mél.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'importation, merci de faire un ticket dans l'application d'assistance FILAOS (accessible depuis votre métice).

J'attire également votre attention sur le fait que les attestations d'hébergements ne sont plus considérées comme un justificatif de domicile et ne sont donc plus recevables hors situation sociale, médicale ou juridique dûment justifiée.

Pour les élèves arrivants d'une autre académie, l'attestation d'hébergement reste recevable.

Chaque élève admis en 6^e qui sollicite un collège public renseignera le document requis «Entrée en 6^e des élèves de l'enseignement privé demandant un collège public».

Les directeurs d'école privée transmettront ces demandes au principal du collège de secteur de l'élève **au plus tard le mardi 23 avril 2024**.

Les principaux de collège importeront les données administratives issues de ONDE et saisiront les demandes dans l'application Affelnet 6^e **jusqu'au jeudi 02 mai 2024 à 12 heures**, en respectant scrupuleusement la demande de la famille (collège du secteur ou hors secteur).

La DRAIO communiquera les résultats de l'affectation par courriel aux directeurs d'école le **mardi 11 juin 2024**.

L'inscription au collège public se fera à partir du **mercredi 12 juin 2024** selon les modalités communiquées par l'établissement d'accueil.

Le guide des procédures et des modalités pratiques Affelnet 6^e vous parviendra mi février.

Afin d'optimiser cette procédure d'affectation, je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation
l'inspectrice académique,
directrice académique adjointe des services
de l'éducation nationale



Karine DARLAY